



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 5 décembre 2019

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Gratuité de la ligne de bus

La ligne de bus urbaine à Payerne a été mise en service au début du mois de décembre 2018. Elle relie le quartier de la Coulaz à l'hôpital intercantonal de la Broye (HIB), en passant par le centre-ville et la gare CFF.

De décembre 2018 à fin septembre 2019, environ 28'000 voyageurs ont été transportés. Au niveau des subventions accordées sur les abonnements par la Commune, une quinzaine a été octroyée à ce jour.

Dès le 1^{er} janvier 2020, la Municipalité a décidé d'améliorer encore l'attractivité de la ligne de bus, au travers d'actions distinctes.

Deux types d'actions sont donc prévus :

- La première consiste à rendre complètement gratuite l'utilisation du bus les samedis, pour l'ensemble de la population. Le comptage des voyageurs se fera automatiquement par le bus, enregistrant les personnes montantes et descendantes.

L'évaluation du coût de la gratuité du bus le samedi a été définie sur la base d'une fréquentation journalière moyenne de 60 personnes, multipliée par un prix moyen de Fr. 1.50 par course, calculé par CarPostal. Cela représente un montant global de Fr. 5'000.— à charge de la Commune.

- La seconde consiste à rendre en partie gratuite l'utilisation du bus en semaine, pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou 16 ans révolus. Pour en bénéficier, il faudra que ces personnes acquièrent un abonnement et se le fassent rembourser auprès de l'administration communale à hauteur de 75%. Ces subventions seront allouées jusqu'à concurrence du montant de subventionnement prévu dans le budget annuel, selon l'ordre des demandes. Le remboursement se fera de manière trimestrielle.

L'évaluation du coût de la gratuité du bus pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou 16 ans révolus a été définie en prenant en compte le fait que 20% des 894 élèves en primaire à fin 2018 acquièrent un abonnement. Ces derniers étant déjà subventionnés à hauteur de 40%, seule la tranche restante de 35% est prise en compte, soit Fr. 30'000.— à charge de la Commune.

A noter qu'une gratuité totale n'a pas été retenue. En effet, un subventionnement à hauteur de 100% ferait prendre à la Commune le risque qu'un nombre important de familles, remplissant les conditions, acquiert un ou des abonnements, du fait de sa (leur) gratuité, même si au final il n'est (ils ne sont) que peu ou pas utilisé(s). L'impact recherché ne serait alors pas atteint, avec en prime un coût prohibitif à charge de la Commune. Pour cela, mettre une valeur à l'acquisition d'un abonnement est beaucoup plus efficace, en proposant comme retenu un subventionnement total à hauteur de 75 % du prix d'achat plein.

Une durée test d'une année sera mise en place, et pourra être reconduite selon l'impact.

Ces actions ont pour but de sensibiliser la population à utiliser d'avantage les transports en commun plutôt que de prendre sa voiture. Pour cela, il est important que l'utilisation gratuite du bus reste simple pour l'utilisateur.

Dans le cadre de ces actions, l'accès au bus le samedi se fera donc sans émission de ticket, ou en semaine au travers d'un abonnement, pour les enfants en scolarité obligatoire et/ou 16 ans révolus.

De nombreux exemples, en Suisse ou à l'étranger, ont démontré qu'un délaissement progressif de la voiture au bénéfice d'une offre croissante en transports publics et en mobilité douce permettait à la population de se réappropriier sa ville, dans un cadre de vie plus agréable.

Gratuité lors des nocturnes de Noël

Suite à l'expérience positive menée l'année dernière, la Municipalité a décidé de rééditer les nocturnes les 20 et 23 décembre prochain. Les mêmes parcours et horaires ont été retenus, à savoir chaque soir 4 aller-retour depuis l'hôpital avec un départ à 20h16, 20 h 46, 21 h 16 et 21 h 46.

Le coût de cette gratuité représente Fr. 450.— TTC, identique à l'année dernière. Aucun billet ne sera délivré, ces courses supplémentaires étant facturées à forfait.

2. Vendanges 2019

La récolte 2019 a été magnifique. Au niveau sanitaire tout d'abord, car il n'y avait aucune trace de pourriture ou de maladie sur les baies. De plus, quantitativement la vigne a été généreuse. Nous sommes tout proche des acquis dans le chasselas, alors que pour les rouges et les spécialités une moyenne d'environ 750 gramme/m² a été calculée, ce qui est parfait pour obtenir des vins de qualités. Et finalement, la qualité du raisin était au rendez-vous, avec des taux de sucre élevés et une acidité présente. Cela laisse présager des vins bien équilibrés avec un joli potentiel de garde.

Voici l'encavage 2019 :

Cépages	kg 2019	°Oe
Chasselas	66'619	83
Pinot Gris	949	101
Viognier	2'529	93
Total Blancs	<u>70'097</u>	
Gamay	1'556	93
Pinot Noir	3'457	100
Merlot	2'995	104
Gamaret	1'616	89
Garanoir	1'098	92
Divico	482	104
Cabernet Sauvignon (nouveau)	407	103
Total Rouges	<u>11'611</u>	
TOTAL	<u>81'708</u>	
Achats		
Sauvignon blanc	2'156	87
Pinot gris	757	99
Pinot noir	646	100
Gamay	1'899	93

Ceci représente 3% de plus que l'encavage 2018. Sachant que nous avons actuellement 1,3 hectares de vignes qui ne produisent pas à cause du chantier à Bertholod, c'est une très belle récolte.

Il a fallu acheter du Pinot noir, du Gamay et du Pinot gris pour combler le manque de cette surface non exploitable à Bertholod. Le but étant de pouvoir subvenir aux besoins de notre clientèle. C'est pourquoi nous avons fait le choix d'acheter du raisin qui nous laisse la liberté de pouvoir vinifier le vin. Le Sauvignon blanc a également été acheté pour satisfaire notre clientèle, au vu du grand succès qu'il a rencontré cette année.

3. Personnel communal

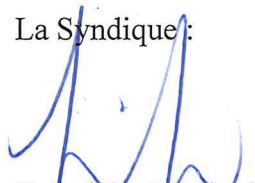
La Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- Monsieur Abdelghani Mammeri, engagé au 1^{er} mai en qualité d'agent de propreté urbaine, rattaché au secteur Entretien du domaine public. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.
- Monsieur Thomas Cuany, engagé au 1^{er} juillet en qualité d'agent d'exploitation Bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.
- Messieurs Cyrille Durussel et Sébastien Ranzato engagés au 1^{er} juillet en qualité d'assistants de sécurité publique. Il s'agit de nouveaux postes, conformes au budget.

- Madame Carine Kobel engagée au 1^{er} septembre en qualité de collaboratrice administrative, rattachée au greffe municipal. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.
- Madame Sabrina Nicoletta engagée au 1^{er} octobre en qualité de gestionnaire de projet bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.
- Monsieur Vincent Python engagé au 1^{er} octobre en qualité de chef de service Constructions, environnement et patrimoine foncier. Il s'agit d'un nouveau poste, selon communication municipale du 26 juin 2019.
- Monsieur Lionel Bohler engagé au 1^{er} novembre en qualité d'agent d'exploitation Bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique:



C. Luisier Brodard



Le Secrétaire:



S. Wicht